

- Créée en 2016
- 192 membres
- Centrales solaires Coopsol déjà en service :
  - Collège Crêt-du-Chêne, Neuchâtel, 100 kWc (2017)
  - Halle de gym, Corcelles, 120 kWc (2018)
- Capital coopératif :
  - Actuel: 650 parts à CHF 500, total CHF 325'000
  - Après la réalisation du projet: 1550 parts / CHF 775'000
- Statuts : [www.coopsol.ch/statuts](http://www.coopsol.ch/statuts)
- Rapports de gestion et comptes : [www.coopsol.ch/documents](http://www.coopsol.ch/documents)

## Partenariat

La commune de Val-de-Travers soutient activement le projet de la centrale solaire participative sur le centre sportif régional (CSR) à Couvet

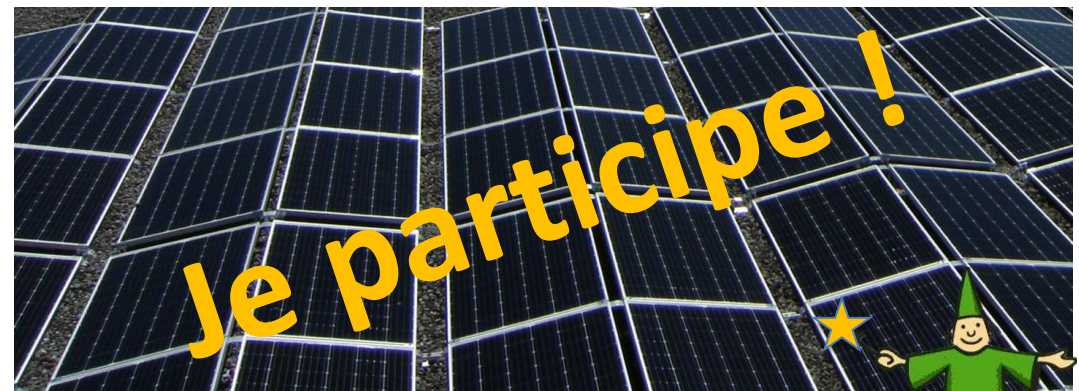


COMMUNE DE  
**VAL-DE-TRAVERS**

LE VAL-DE-TRAVERS  
*qualités naturelles*

# Centrale solaire participative

Nous réalisons avec votre soutien une centrale solaire sur le toit du centre sportif de Couvet



## Le projet de la centrale solaire sur le toit du centre sportif régional du Val-de-Travers à Couvet

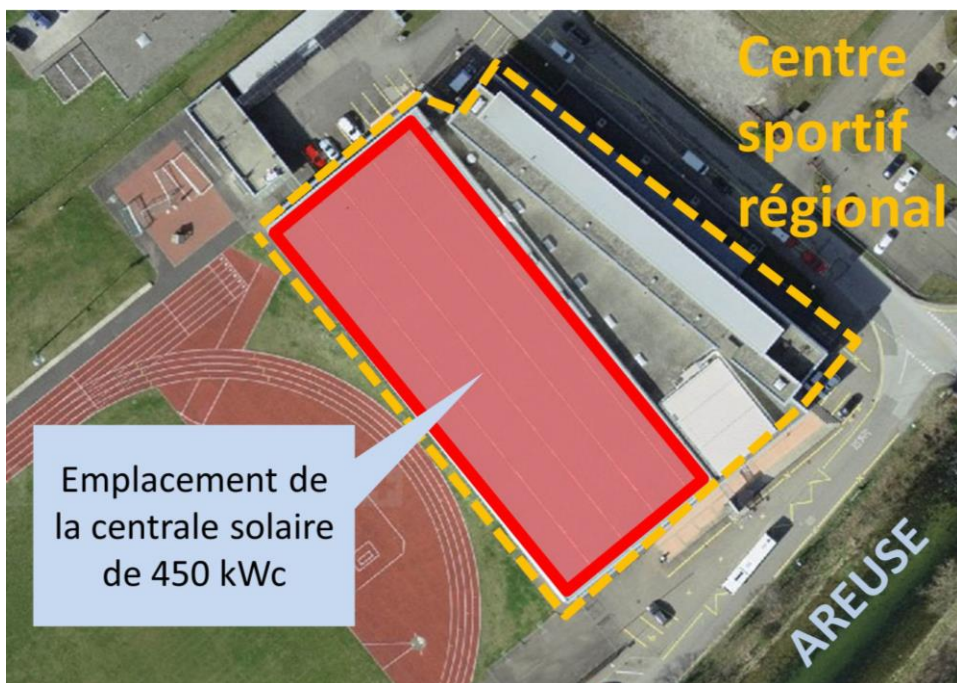
Toit: en aluminium, 80 m x 32 m = 2560 m<sup>2</sup>, inclinaison 8°

Taille de l'installation:

- 1'500 panneaux photovoltaïques de 300 Wc (Watt crêt)
- Puissance totale: 450 kWc / production: 425'000 kWh/an
- L'énergie produite correspond à la consommation annuelle d'électricité de 150 ménages
- Durée de construction: 4 semaines, hiver 2019/2020
- Durée de vie de la centrale: au moins 25 ans

Utilisation de l'énergie électrique produite:

- 37% de l'énergie est consommée par le centre sportif régional, à base d'un contrat de rachat à long terme avec la commune
- 63% de l'énergie est injectée dans le réseau et rémunérée selon le tarif de rachat du Groupe E (actuellement 9.3 cts/kWh)



## Le financement participatif

L'installation solaire coûtera CHF 450'000. Le financement se fait par 900 nouvelles parts de CHF 500 de la société Coopérative Solaire Neuchâtel Coopsol.

**Tout un chacun, privé, famille, association, entreprise, industrie ou entité publique, est invité à acheter une ou plusieurs parts de CHF 500.**

Chaque propriétaire d'une part devient ainsi membre de la coopérative Coopsol. Il peut participer à la gestion et aux décisions lors de l'assemblée générale et participe aux éventuels bénéfices de la vente d'énergie des centrales de Coopsol.

Remarque: L'achat des parts de Coopsol ne se fait pas à perte. Le planning financier de Coopsol laisse prévoir un remboursement des fonds investis sur une période de 20 ans. Les remboursements et intérêts sont fixés par l'assemblée générale de la coopérative, en fonction de la marche des affaires.

La souscription des parts se fait sur [www.coopsol.ch/souscription](http://www.coopsol.ch/souscription)



ou par ce formulaire

Nom/Entreprise: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Email: .....

Nombre des parts à CHF 500: .....

Montant total souscrit (CHF): .....

IBAN .....  
pour le versement d'intérêts et d'éventuels remboursements

Date et signature: .....

A envoyer par courrier à: **Coopsol, 2000 Neuchâtel**